

Le secteur d'intervention du DAEP les agglomérations Rochelaise et Rochefortaise



Siège administratif du Dispositif

17 rue Ramuntcho
17300 Rochefort

Equipe basée à
l'école élémentaire Condorcet
42 avenue Danton - Villeneuve les Salines
17000 La Rochelle

05 46 87 81 38
daep@trema-asso.fr



DISPOSITIF D'APPUI AUX ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES (DAEP)



Siège social Tremä
14 rue Edme Mariotte
17180 Périgny
05 46 41 68 46
contact@trema-asso.fr
www.trema-asso.fr



Le public concerné

Equipe éducative accueillant des enfants présentant des difficultés comportementales (agitation, instabilité, agressivité, difficultés attentionnelles...), bénéficiant ou non d'une notification de la MDPH¹.

- ❖ 30 places
- ❖ des garçons et filles âgés de 3 à 16 ans
- ❖ pour une durée de suivi d'un 1 an maximum

L'équipe pluridisciplinaire

- ❖ une enseignante spécialisée,
- ❖ une éducatrice spécialisée,
- ❖ une psychologue clinicienne,
- ❖ une assistante sociale,
- ❖ un médecin psychiatre,
- ❖ une secrétaire,
- ❖ un directeur.

La finalité

Favoriser les conditions nécessaires à l'inclusion scolaire.

Les modalités d'intervention

- ❖ Prise de contact par l'établissement scolaire et accueil de la demande.
- ❖ Contact avec les responsables légaux de l'enfant.
- ❖ Collecte d'informations, réalisation de bilans.
- ❖ Si besoin, mise en relation avec les services partenaires intervenant déjà dans la situation.
- ❖ Co-construction d'outils pédagogiques et éducatifs adaptés au contexte de l'établissement.
- ❖ Médiation école/famille.
- ❖ Elaboration d'un plan d'actions.
- ❖ Si nécessaire, soutien aux parents dans une démarche d'accompagnement répondant aux besoins de l'enfant (secteur médico-social, sanitaire, social...).

Comment solliciter le DAEP ?

Après avoir informé l'Inspecteur de circonscription, le directeur d'école/chef d'établissement contacte le DAEP qui pourra intervenir sous réserve de l'accord des responsables légaux de l'enfant.

Une fois le contact pris, le directeur du DAEP aura un mois pour prononcer l'admission.

Spécificités des offres existantes pour accompagner les enfants en difficultés

RASED	DAEP	SESSAD
<p>Elèves sans ou avec notification MDPH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipe : psychologue, enseignant spécialisé • Accompagnements possibles en dehors de la classe par l'élaboration d'un projet d'aide spécialisée • Lien avec les familles et les partenaires <p>→ Démarche de remédiation</p>	<p>Elèves avec notification MDPH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipe : enseignant spécialisé, éducateur, psychologue, assistant social, médecin psychiatre • Appui à l'équipe pédagogique, l'enfant reste dans sa classe • Mise en lien des différents acteurs (famille, partenaires, équipes pédagogiques) <p>→ Démarche de prévention et d'adaptation</p>	<p>Enfants avec notification MDPH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipe : enseignant spécialisé, éducateur, psychologue, assistant social, médecin psychiatre • Accompagnement global (éducatif, pédagogique, thérapeutique, familial) <p>→ Démarche soignante</p>
Travail en collaboration, complémentarité		